LA FRANCE D'OUTRE-MER

Lionel Adolphe Groulx

410.3
8

STORAGE-ITEM
MAIN LIBRARY

LPA-A84B
U.B.C. LIBRARY

THE LIBRARY

THE UNIVERSITY OF
BRITISH COLUMBIA

Carnegie Corporation Grant
for
French Canadian Studies

Abbé LIONEL GROULX
Professeur à l'Université de Montréal

LA FRANCE D'OUTRE-MER

LIBRAIRIE DE L'ACTION FRANÇAISE
12, Rue de Rome, Paris (8e)
—
1922

Lire tous les Jours

L'Action Française

Organe du Nationalisme Intégral

« *Tout ce qui est national est nôtre.* »
LE DUC D'ORLÉANS,
Héritier des quarante Rois qui ont fait la France.

Fondateur : HENRI VAUGEOIS

Directeurs Politiques :
LÉON DAUDET et CHARLES MAURRAS

Rédacteur en chef : MAURICE PUJO

Principaux Collaborateurs :
JACQUES BAINVILLE, MAXIME BRIENNE
JEAN DARNAUDAT, LUCIEN DUBECH, ROBERT HAVARD
ROGER LAMBELIN, ABEL MANOUVRIEZ, ALAIN MELLET
MAURICE TALMEYR, GEORGES VALOIS
BERNARD DE VESINS

ABONNEMENTS :

	3 mois	6 mois	Un an
France et Colonies.....	13 »	25 »	48 »
Etranger.....	22 »	42 »	82 »

L'ACTION FRANÇAISE DU DIMANCHE

Organe Rural Hebdomadaire

Il faut savoir rendre justice à ses adversaires, l'hebdomadaire agricole le mieux fait que je connaisse est l'*Action Française du Dimanche*.
M. Charles BARON, Député socialiste des Basses-Alpes.

		6 mois	Un an
Abonnements :	France.....	4 »	7 »
	Etranger.....	7 »	12 »

Bureaux de l'Action Française, 14, rue de Rome, Paris 8e

Abbé LIONEL GROULX
Professeur à l'Université de Montréal

LA FRANCE D'OUTRE-MER

LIBRAIRIE DE L'ACTION FRANÇAISE
12, Rue de Rome, Paris (8e)
—
1922

PRÉFACE

Le jeudi 2 février 1922, les *Publicistes chrétiens* étaient convoqués à leur dîner mensuel pour entendre une causerie de M. l'abbé Lionel Groulx sur le Canada. C'est cette causerie que l'on va lire. Elle produisit un effet si intense qu'aussitôt on en demanda la publication. L'*Action Française* offrit de s'en charger : la voici. On pourra juger qu'en effet, il y avait un intérêt national à la faire connaître au public français.

M. l'abbé Lionel Groulx est né au Canada en 1878. « Il est de « forte souche paysanne. Sa lignée a des attaches profondes avec « la terre canadienne, son ancêtre Jean Grou étant venu de France « au Canada dès 1670. Ce Jean Grou appartient à notre histoire, à « ces années merveilleuses que Ferland appelle si bien nos temps « héroïques. Il fit partie, en effet, de ce corps de vingt-cinq hommes « organisé à la hâte par le sieur Colombet et qui vint se poster au « bord du fleuve, vers la Pointe-aux-Trembles, pour tâcher de « couper la route à cent Iroquois pagayant vers Québec, où « Phipps allait paraître. La lutte fut âpre ; un corps à corps s'enga- « gea en plein bois. Trente Iroquois sont tués ou assommés. Des « hommes de Colombet, quinze restent sur la place ou sont faits « prisonniers. Mais ils ont arrêté une partie de l'invasion et ont « sauvé les soldats de Frontenac d'une attaque en plein dos. Jean « Grou fut au nombre des prisonniers. « Et il eut l'honneur (ra- « conte son descendant) d'être brûlé quelques jours plus tard dans « le village des Onneyouths. »... Il n'est pas du tout indifférent de « savoir que cet historien compte parmi ses ascendants un héros « authentique. Cela nous explique bien des choses (1). »

(1) Henri d'Arles : *Nos historiens*, p. 217,

THE UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA

Cela explique en effet bien des choses : le ton héroïque avec lequel l'historien parle de sa patrie, l'amour profond de sa terre natale, l'orgueil de son sang français, le souci de la grandeur de sa race. Lisez-le et vous comprendrez.

Un dernier mot ! On s'étonnera peut-être que l'*Action Française* publie pour sa propagande royaliste un discours où, à deux reprises, il est question de « la banqueroute du roi ». La raison en est simple : en abandonnant le Canada, puis en refusant de reconnaître son papier, Louis XV obéit à l'opinion publique de son époque qui s'indignait, par la bouche de Voltaire, des sacrifices consentis pour garder « quelques arpents de neige ». Il ne faut pas perdre une si précieuse leçon. L'opinion publique est un guide aveugle et le devoir des gouvernements est de lui résister parfois. Le douloureux exemple qui nous est fourni par M. l'abbé Lionel Groulx ne devait pas être relégué dans l'ombre. La pression de l'opinion publique, les difficultés de la politique européenne ont amené le roi de France à se laisser dépouiller de l'empire magnifique que les rois, ses prédécesseurs, avaient fondé. Puisse le souvenir si éloquemment évoqué empêcher que, dans l'avenir, de nouveaux abandons soient consentis pour les mêmes raisons ! Pensons en tremblant que notre gouvernement d'opinion est impuissant à y résister et voyons là une nouvelle raison, forte et décisive, de remplacer cette impuissance par la volonté royale pour qui ne sera perdue aucune leçon historique, surtout celle d'un grand désastre.

L'Action Française.

L'Abbé LIONEL GROULX
Professeur à l'Université de Montréal

LA FRANCE D'OUTRE-MER

L'on sait en France qu'en 1760 la métropole perdit un riche pays, une colonie qui avait les proportions d'un empire. Sait-on que la race française avait accompli là-bas, dans l'Amérique du Nord, le chef-d'œuvre peut-être de toutes les entreprises coloniales ? L'œuvre mérite cet hommage, si aucune ne fut conçue avec une pensée plus haute ni ne fit s'épanouir une plus riche humanité. Aussi longtemps qu'au sens élevé du mot, coloniser, pour un pays, voudra dire transposer sur un territoire vierge, ses nationaux avec sa vie et sa civilisation, notre fierté à nous, Français du Canada, se plaira à saluer ce chef-d'œuvre comme à retrouver, au front de notre jeune race, le sceau royal de la France du XVIIe siècle. Ce qu'Henri IV, ce que Richelieu, Colbert, Louis XIV voulurent créer au pays du Saint-Laurent, ce fut une force française, qui devînt spontanément, par le pli de son esprit et de ses institutions, par la ligne droite de son histoire, une force catholique.

I

Le Régime Français

I. — Ce fut une force française.

Les fondateurs la veulent, comme ils la conçoivent alors, d'une vigueur qui sera faite d'abord d'unité, d'homogénéité. Toutes les provinces de France contribueront au peuplement du Nouveau-Monde, mais principalement, pour ne pas dire uniquement, les provinces du Nord-Ouest : l'Aunis, la Saintonge, l'Anjou, le Maine, le Poitou, le Berry, la Normandie, le Perche ; la Normandie surtout qui fournira les premiers et les plus forts contingents ; puis, en second lieu, le Perche d'où viendront les colons les plus industrieux, les plus aptes au défrichement.

Ces hommes emportent, en Nouvelle-France, un élément intégral de la nation française. Pour la plupart, ils sont paysans ; mais il y a aussi, comme il convient, des bourgeois, des soldats, des seigneurs, des prêtres. C'est la France de leur temps qu'ils vont là-bas reconstituer.

Ces colons, les recruteurs les ont voulus de vigueur saine. Pas d'accès, sur les transports, aux hommes qui n'ont pas atteint seize ans ou qui ont dépassé la quarantaine. Colbert y tient et ses ordres sont exécutés. Pas d'infirmes, pas d'impotents ; s'il arrive qu'il s'en glisse quelques-uns, une ordonnance de notre Conseil souverain règle, dès le début, le renvoi en France des indésirables.

Ces Français restent-ils Français ? « Tous savent, a écrit M. de Quatrefages dans son *Histoire générale des races humaines*, tous savent que, dans l'Amérique septentrionale, les métis de Français et de Peaux-Rouges forment la très grande majorité des habitants de la province de Québec au Canada. » A cette affirmation catégorique d'un illustre savant, un de nos archivistes a fait la seule réponse qui convenait : il a compulsé les vieux documents de notre première histoire ; il a examiné 2.226.232 actes de nos anciens registres. Et il y a relevé, en l'espace de deux siècles, 94 mariages entre Français et Indiennes et quatre exactement jusqu'à la date de 1665. En plus, il a pu démontrer que ces métis n'avaient laissé parmi nous aucune descendance, leurs familles s'étant éteintes avant la fin du XVIIIe siècle.

Oh ! je veux bien que le déshonneur ne soit pas si grand d'avoir communié, par le mélange des sangs, à l'âme des vieilles races indi-

gènes. On nous cite parfois, je le sais encore, quelque grand homme d'Etat américain qui se targue volontiers, et même avec orgueil, de porter dans ses veines quelques gouttes du sang des vieux Mohawks ou des vieux Delawares. Quant à nous, il suffit à notre fierté d'avoir dans les veines le sang de France et de n'avoir que celui-là.

Le même souci d'homogénéité ne fit envoyer en Nouvelle-France que des colons de foi catholique. L'entrée du pays fut interdite aux huguenots dès 1628. Et c'est à peine si, à titre de nomades, ils y seront admis pour y faire du commerce. Interdiction trop rigoureuse ! a-t-on dit, qu'il ne faut pas imputer cependant au seul ressentiment politique de Richelieu. Bien avant lui, les premiers missionnaires de la Nouvelle-France demandaient déjà l'exclusion des huguenots, seuls maîtres de la colonie sous Henri IV et sous la régence de Marie de Médicis. Et les missionnaires demandaient leur exclusion parce que ces colonisateurs marchands ne colonisaient point, et n'avaient de zèle que pour entraver l'œuvre d'évangélisation.

Mais ces colons catholiques, en saura-t-on sauvegarder la qualité morale ? Je me heurte ici à une légende tenace. Pour beaucoup d'historiens des colonies françaises, le siège est fait et, je le crains, ne sera pas défait. Ni Richelieu, ni Colbert, ni leurs successeurs ne se seraient montrés scrupuleux sur la qualité des cargaisons humaines que les vaisseaux du roi charriaient en Amérique. On cueillit les filles au bord du trottoir, dans les maisons de pénitence ; les hommes, sur les galères ou dans les prisons. M. de Voguë résumait l'opinion courante en 1904, lorsqu'il écrivait dans le *Gaulois* de Paris : « Faire une force avec ces déchets sociaux, fonder des familles de braves gens avec ces sans-familles, ce n'est pas une chimère... ; nos pères l'ont fait au Canada ; ils n'y envoyaient pas la crème de leurs fils, et les chargements d'épouses que les vaisseaux du roi apportaient aux colons laissaient à désirer sous le rapport de la qualité. De ces origines un peu troubles est sorti le vigoureux rameau qui prolonge dans l'autre hémisphère le vieux tronc gaulois, qui maintient là-bas, même après la séparation, notre esprit, nos traditions, notre langue. »

Il me serait facile, mais il serait trop long d'ébranler assez fortement cette autre légende. Je n'aurais qu'à démontrer que ce qui convient peut-être aux Antilles, à ce qu'on appelait alors les Iles d'Amérique, ne convient nullement à la Nouvelle-France. En effet, les vieilles archives de France et les nôtres ont accumulé, comme à plaisir, pour les ancêtres du peuple canadien les certificats d'honnêteté. En 1641, le Père Vimont ripostait déjà à ce bruit semé dans Paris, disait-il, « qu'on avait mené en Canada un vaisseau, tout chargé de filles dont la vertu n'aurait l'approbation d'aucun docteur. C'est un faux bruit, écrivait le religieux ; j'ai vu tous les vais-

seaux, pas un n'était chargé de cette marchandise ». Quelque vingt ans plus tard, un de nos plus vieux historiens, Pierre Boucher, faisait face à son tour à la calomnie : « Voici encore une question qui m'a été faite, écrit-il dans son *Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France*, savoir comme on vit en ce pays ; si la justice s'y rend ; s'il n'y a point de libertinage, vu qu'il y passe, dit-on, quantité de garnements et de filles mal vivantes. Il n'est pas vrai qu'il y ait ici de ces sortes de personnes ; et ceux qui en parlent de cette façon se sont gravement mépris : ils ont pris les îles de Saint-Christophe et de la Martinique pour la Nouvelle-France. S'il en vient ici, on ne les connaît point pour telles, car, avant de les embarquer, il faut qu'il y ait quelqu'un de leurs parents ou de leurs amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages. Si, par hasard, il s'en trouve qui soient décriées, ou que, pendant la traversée, elles aient fait soupçonner de se conduire mal, on les renvoie en France. »

« Pour ce qui est des garnements, s'il y en passe, c'est qu'on ne les connaît pas ; et quand ils sont dans le pays, ils sont obligés de vivre en honnestes gens, autrement il n'y aurait pas de jeu pour eux : on sait aussi bien pendre en ce pays qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages. »

Des témoignages de ce genre, il en existe assez pour en accumuler l'épaisseur d'un volume. Je n'en veux plus retenir qu'un seul, décisif, et qui vaut pour nous une lettre de noblesse. C'est le témoignage rendu à nos origines par le Père Charlevoix dans sa grande *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*. Le Père est une autorité irrécusable, sur ce point d'histoire. En 1721, il a parcouru la colonie d'un bout à l'autre. Il y était déjà de 1705 à 1709. Et son histoire se prolonge jusqu'à l'année 1736, soit jusqu'à vingt-quatre ans tout près, avant la fin du régime français. Or, le Père Charlevoix a écrit ces lignes qui eussent dû clore à jamais ce débat :

« Tout le monde sait de quelle manière la plupart des colonies se sont formées dans l'Amérique ; mais on doit rendre cette justice à celle de la Nouvelle France, que la source de presque toutes les familles qui y subsistent encore aujourd'hui, est pure, et n'a aucune de ces taches que l'opulence a bien de la peine à effacer. C'est que les premiers habitants étaient, ou des ouvriers, qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonne famille... je crains d'autant moins d'être contredit sur cet article, que j'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons, presque centenaires, de leurs enfants et d'un assez bon nombre de leurs petits-fils ; tous gens plus respectables encore par leur probité, leur candeur, la piété solide dont ils faisaient profession, que par leurs cheveux blancs, et le souvenir des services, qu'ils avaient rendus à la colonie. »

Ainsi témoigne Charlevoix. Et que dans la vieille mère-patrie l'on ne s'étonne pas si nous protestons parfois avec vivacité contre les

imputations mauvaises faites à l'honorabilité des fondateurs de la Nouvelle-France. Il est assez naturel à tout peuple de tenir à la propreté morale de ses pères. Et nous, Français d'Amérique, vivant au milieu de nations plus puissantes que la nôtre par la richesse et par le nombre et devant lesquelles notre meilleur avoir est le sentiment de notre dignité morale, nous ne voulons pas que la fierté qui nous attache à nos origines et à notre sang, soit pareil au sceau d'or prétentieux que l'on accroche à un parchemin souillé et usurpé.

II, — Ces éléments d'une colonie française, il fallait les organiser, les pétrir, les adapter à leur vie nouvelle ; pour tout dire, en faire un peuple. Trois facteurs vont y contribuer : le pays, la puissance politique, l'Eglise.

Le pays, avec son climat continental, avec ses hivers rudes mais sains, tempérés par les beaux étés, le pays ne détruira pas l'équilibre de la race. Dur à conquérir sur une forêt vierge, immense, le sol ne se donnera qu'au labeur héroïque, mais à ceux qui vont le conquérir rendra des vertus morales autant que du blé. Les grands horizons de la Nouvelle-France, son fleuve royal qui pénètre jusqu'au cœur du continent et qui, de là, rejoint d'autres chemins mobiles, en route eux-mêmes vers toutes les mers du nord, de l'ouest et du sud, ce réseau de voies fluviales, le plus magnifique qui soit au monde, ces superbes étendues allument en l'âme des Normands de France, aventuriers mal endormis, la hantise des grandes aventures.

L'Etat,le gouvernement ne contredira ni les suggestions du pays, ni les passions qui s'éveillent dans l'âme du jeune peuple. Forcément la puissance politique ne peut enserrer qu'en des mailles très lâches cette population très dispersée. La justice, trop près du peuple, trop pauvre pour se payer des apparats, y devient débonnaire. Loin du gouvernement et de ses agents, le colon, sur son coin de terre, mène sa vie autonome et libre, sans autre société que sa famille et son voisinage, sans autre loi que sa conscience, sans autre cadre que la paroisse et la seigneurie, sans autres chefs véritables que son curé et son seigneur. Et ces Français du Nouveau-Monde qui vivent sans impôts ou à peu près, qui ignorent totalement la taille, la capitation, y prennent une humeur indépendante, si indépendante que leurs administrateurs et leurs chefs militaires s'en plaignent constamment.

L'Eglise, par bonheur, intervient et c'est elle qui va s'approprier la veillée de notre berceau, puis la discipline, l'éducation de notre vie. Car il est dit que cette force française s'implante en Amérique pour y servir le catholicisme.

On le sait : la pensée d'apostolat que les rois très chrétiens ont mise au début de leurs entreprises coloniales, a paru trop souvent

une vaine formule de style officiel, une façade qui cachait mal des convoitises commerciales. Il n'est pas vrai néanmoins qu'elle fût toujours lettre morte. Le pouvoir royal retire souvent leurs chartes aux chefs de compagnies de commerce qui n'évangélisent point. Le trésor subventionne généreusement les missions ; il accorde aux communautés qui s'y dévouent de larges concessions de terre et il en spécifie expressément l'usage apostolique. Mais surtout le pouvoir est secondé, suppléé par l'Eglise, par ses ordres religieux, par la foi des particuliers, par le vieux prosélytisme de l'âme française. L'on prend la route du Nouveau-Monde, parce que, nous disent les *Relations* des Jésuites : « c'est le chemin le plus court pour aller au ciel ». Les Associés de Montréal fondent Ville-Marie, parce qu'ils espèrent de la bonté de Dieu, ainsi que le dit l'exposé de leurs motifs : « voir en peu de temps une nouvelle Eglise qui imitera la pureté et la charité de la primitive ». Et Samuel de Champlain, le fondateur de Québec, le père de la Nouvelle-France, écrira en tête de ses récits de voyage, ces lignes de foi superbe : « Quant à moy, j'ay faict eslection du plus fascheux et pénible chemin qui est la périlleuse navigation des mers, à dessein toutefois, non d'y acquérir tant de biens, que d'honneur et gloire de Dieu pour le service de mon Roy et de ma Patrie. »

Pour réaliser ces beaux desseins, la France voulut que les chefs religieux fussent choisis, comme l'avaient été les fidèles. Pour premier évêque, elle nous donna un homme de grande race, que l'Eglise a fait vénérable, qui demain sera peut-être un saint : Montmorency de Laval. Pour premiers missionnaires et pasteurs, elle nous envoya les Récollets, les Messieurs de Saint-Sulpice et surtout les Jésuites dont toute une phalange recueillera la consécration du martyre. Parmi les femmes qui élèveront nos mères, deux deviendront aussi des vénérables : Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec, qu'on a appelée la sainte Thérèse du Canada ; Marguerite Berergeogs, fondatrice des Filles de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal. Les religieuses se chargeront à elles seules de l'éducation de nos aïeules. Et quelles leçons ne jailliront pas du cœur de ces femmes qui écrivent tranquillement, du sein de leur dénuement et de leurs durs travaux : « Si nous avons quelque peine dans le Canada, *c'est de n'en pas avoir et de ne pas assez souffrir*. Quel prestige victorieux, quelle puissance excitatrice, n'auront pas, auprès de notre jeunesse masculine, auprès de notre peuple, les missionnaires et éducateurs jésuites que suit l'auréole de leurs martyrs. Et quelle ne sera point, pour tous nos ancêtres, l'attrait de cette Eglise si simple et si maternelle qui, en ces temps où rares sont les chapelles, et plus rares les églises, s'installe doucement, pour l'accomplissement de ses mystères, dans la chaumière canadienne, au bord de la route.

III. — De ce creuset, quel sera le peuple qui va sortir ?

D'abord une magnifique race de défricheurs. Il n'est pas de plus merveilleux outil que la hache aux mains du paysan canadien. Moins de dix ans après le jour où Colbert eut commencé de lui venir en aide, le colon du Canada a déjà pris possession des deux rives du Saint-Laurent, sur une longueur de quatre-vingt lieues. Peu à peu, on vit cette merveille : les éclaircies s'ajouter aux éclaircies, les fermes aux fermes, les clochers aux clochers ; et de ces coups de hache et de ces coups de charrue du petit défricheur, naquit la Nouvelle-France. Défricheur, le Canadien le sera et le restera si bien qu'aujourd'hui encore il est le seul qui ait la vaillance de se tailler une terre en pleine forêt. Au delà des vieilles paroisses, une avant-garde va toujours faisant des trouées lumineuses dans les grands bois. Et c'est ce type du défricheur, devenu rare, mais toujours véritable, qui revit, avec tant de charme, dans le *Maria Chapdelaine* de Louis Hémon.

On devine quels soldats pourront devenir ces durs pionniers si seulement la nécessité l'exige. La nécessité le voulut et ajouta cette redoutable école à la formation du jeune peuple. Le colon de la Nouvelle-France aura sa guerre de Cent ans. Ce sera la terrible guerre iroquoise commencée en 1609, presque au lendemain de l'arrivée de Champlain, terminée ou à peu près à la paix de 1701 : guerre terrible, aggravée, compliquée parfois de la guerre anglaise et qu'il faut soutenir en Acadie, à la Baie d'Hudson, sur les bords du Saint-Laurent, aux frontières de la Nouvelle-Angleterre, soit en des randonnées de 200 et de 300 lieues. C'est l'époque héroïque où chacun est soldat en Nouvelle-France ; où, partout dans les champs, pour se garer d'un ennemi invisible, les charrues n'évoluent qu'emportant, bien fixé à leurs mancherons, l'inséparable mousquet. Ce sont les temps d'épopée où Adam Dollard des Ormeaux, jeune héros de 25 ans, pour sauver la colonie menacée de ruine certaine, par une vaste conspiration, s'offre en holocauste avec 16 jeunes « Montréalistes », s'engage avec eux par un pacte solennel à combattre jusqu'à la mort, sans jamais demander quartier, jure ce serment ainsi que ses compagnons sur l'évangile à l'issue d'une messe où ils ont tous communié, puis part au devant des bandes d'invasion, leur barre la route retranché derrière un fortin de pieux, y soutient un siège de huit jours et succombe enfin, l'un des derniers, mais au milieu d'une telle hécatombe d'ennemis que l'Iroquois découragé, terrifié, retourne en ses cantons. C'est aussi le temps où une fillette de quatorze ans, Madeleine de Verchères, seule avec ses deux petits frères, soutient, elle aussi, contre une bande ennemie, un siège d'une semaine, tire elle-même du mousquet, allume la mèche du canon, après avoir rappelé à ses cadets, ainsi qu'elle le raconte : « que les gentilshommes ne sont nés que pour mourir au service de Dieu et

du Roy ». C'est le temps où le Chevalier d'Iberville, le Jean-Bart canadien, part de Montréal, à la fonte des neiges, avec une troupe de cent hommes, gagne à pied la Baie d'Hudson, et, après une course de plus de deux cents lieues franchies en moins de deux mois, attaque et prend. avec sa petite bande, trois forts anglais. Puis, comme il n'a pas le goût de s'en revenir à pied, d'Iberville rentre à Québec, par la mer d'Hudson, le détroit de Belle-Isle et le golfe Saint-Laurent, sur des vaisseaux chargés de pelleteries, capturés aux Anglais.

Ces incroyables expéditions sont possibles parce que la jeune race tire de son sein, en même temps que des défricheurs et des soldats, un superbe contingent d'explorateurs, d'aventuriers du commerce et de la gloire. Presque aux jours où Champlain débarquait à Québec, des colons d'Angleterre prenaient pied sur le sol américain, sur les côtes de la Virginie et du Maine d'aujourd'hui. A partir de ce moment, un dualisme se pose en Amérique ; entre les deux colonies, issues de deux nations rivales, commence une lutte pour la possession du continent. Cette lutte, la concurrence commerciale l'impose. Les pelleteries, surtout celles du Castor, vraies mines du Pérou en Amérique du Nord, seront à ceux qui iront au devant des Indigènes, à ceux qui tiendront dans leurs mains, sous le canon de leurs forts, les grands lacs et les grands fleuves, seules routes du commerce. Dès 1670, avec l'intendant Talon, le Colbert canadien, l'élève du reste et le subordonné du grand Colbert, la décision est prise, le signal de la marche en avant est donné. Coûte que coûte, les Anglais devront être contenus sur l'étroite bande de terre qu'ils occupent, entre la rive de l'Océan et la chaîne des Alleghanys et des Apalaches. Certes, l'entreprise était magnifique mais gigantesque. L'on demandait à une poignée de Français, qui ne dépassaient pas 10.000 âmes, d'organiser commercialement, d'enserrer dans leurs bras un vaste continent, presque deux fois plus étendu que l'Europe. Mais en Nouvelle-France tout le monde alors est habile à manier le canot ; on s'y exerce « dès la bavette », écrit Charlevoix. Et voilà donc la légion ailée des coureurs de bois et des coureurs de fleuves qui s'élancent au cœur de l'hinterland américain. Par toutes les routes fluviales, par tous les « chemins qui marchent » du nord et du sud, de l'est et de l'ouest, s'en vont donc, par caravanes, les petits canots à proue vaillante, surmontés de pourpoints de cuir et de larges feutres, porteurs de conquérants. L'on part pour un an, deux ans, trois ans ; l'on fait cinq cents, six cents, huit cents lieues et ce n'est qu'un jeu. La gloire est aux plus intrépides, aux gars plus hardis, qui vont plus loin que les autres, découvrent de nouvelles rivières, des nations inconnues. Quelques-uns qui sont allés courir dans le nord polaire, sur les rivières encombrées de glaces, se retrouvent un an plus tard, dans les régions du sud, dans les environs

du golfe du Mexique et, en chantant *A la claire fontaine* ou *Par derrière chez nous y-a-t-un étang*, laissent couler leur canot le long des rives ombragées de cannes et de palmiers.

M. Etienne Lamy a loué, quelque part, l'esprit d'entreprise de l'élite bourgeoise de l'ancien régime, de ces « hardis armateurs de la Manche et de l'Océan » qui avaient fait à la France une place de reine dans le trafic international. L'élite bourgeoise de France fut, du reste, secondée par la noblesse. « Outre que la guerre était l'industrie des gentilshommes, écrit encore M. Lamy, les possessions d'outre-mer offraient aux cadets la chance d'obtenir des terres et des emplois... Tantôt solliciteurs de privilèges qui leur assuraient le gouvernement de terres à découvrir ou à occuper, tantôt se fiant à eux seuls pour tirer les meilleures chances de l'inconnu vers lequel se tendait leur voile, ils employaient les années trop calmes, aux explorations hardies et fécondes, où nombre d'entre eux ont illustré leur nom. »

Cette collaboration de la bourgeoisie commerciale française et des cadets de noblesse, je ne sais si elle a opéré plus magnifiquement qu'en Nouvelle-France. La tâche n'est pas si aisée de capter et d'organiser ce commerce ambulant dont nous parlions tantôt. Il faut happer au passage, diriger vers des points précis, plus d'une centaine de nations indiennes, qui se déplacent, qui courent à travers le continent, comme des troupeaux de chevreuils et de bisons ; il faut faire coopérer à une même œuvre, retenir dans une même alliance, ces peuples si divers, toujours en guerre les uns contre les autres ; il faut parler leurs langues différentes et difficiles ; il faut courir au nord, au sud, à l'est, à l'ouest, franchir en quelques jours des centaines de lieues, être orateur, diplomate, habile, audacieux, pour imposer partout le renom de la France, pour apaiser les conflits, pour déjouer les ruses du rival de Virginie ou de Boston.

A l'époque où nous sommes, Talon et ses successeurs eurent cependant sous la main, pour une telle œuvre, pour organiser commercialement tout le continent américain, les trois hommes qu'il leur fallait : deux cadets de noblesse et un simple coureur de bois. Nicolas Perrot se posta au fond du lac Michigan pour servir d'agent de liaison aux Indiens du Sud et du Mississipi ; Greysolon du Lhut prit place à l'ouest, au fond du Lac Supérieur, ayant derrière lui tout le continent jusqu'aux Rocheuses ; son frère la Tourette, installé vers le nord, au poste du Nipigon, surveillait le courant commercial de la Baie d'Hudson ; et ces trois combinant leur action, ces trois dont l'activité devait se déployer dans des rayons de deux cents et de trois cents lieues, tenaient cependant dans leurs mains toutes les caravanes des canotiers indiens, les détournaient des routes anglaises, les attiraient vers leurs postes, puis les engageaient à la file

l'une de l'autre dans la rivière Outaouais, d'où elles aboutissaient à Montréal, en territoire français. Voilà ce qu'accomplissaient les fils de cette race dont on a dit parfois qu'elle manquait d'initiative, d'aptitudes au commerce. Leurs rivaux leur rendaient meilleure justice, eux qui devaient avouer, à la fin du régime français : qu'il n'était plus possible aux marchands de New-York et de Boston de trafiquer en Amérique, si ce n'est pas l'intermédiaire des trafiquants de la Nouvelle-France.

Cette histoire toute de hardiesse n'est dépassée en grandeur et en beauté, que par celle des évangélisateurs. Le missionnaire accompagne presque toujours l'explorateur ; souvent il le précède, toujours il le suit. Il en est ainsi parce que l'homme de Dieu veut être le premier à saluer les nations sans foi ; et il sait que toute terre qui devient française est promise au catholicisme. Aussi l'un des spectacles familiers des rives de nos fleuves et de nos lacs fut-ce jadis le passage de l'homme de Dieu, de la Robe-noire, comme disaient les Indiens, avironnant, le bréviaire au cou, ou s'en allant, dans les portages, comme tout le monde, à l'eau jusqu'à la ceinture, son bagage sur le dos, le canot sur la tête. Quelle vie que celle des pionniers de l'Evangile dans la Nouvelle-France. Lisez cette page du Père d'Allouez, nous décrivant l'espèce d'humanité transfigurée par la grâce qu'il faut à ces ouvriers du Christ : « Les religieux de la Compagnie de Jésus, qui passent de l'ancienne France à la nouvelle, écrivait le Père, doivent y estre appelés par une spéciale et forte vocation. Il faut qu'ils soient des gens morts au monde et à eux-mesmes, des hommes apostoliques et des saints, qui ne cherchent que Dieu et le salut des âmes. Il faut qu'ils aiment d'amour la croix et les mortifications, qu'ils ne s'épargnent point, qu'ils sachent supporter les travaux de la mer et de la terre, et qu'ils désirent plus la conversion d'un sauvage qu'un empire. Il faut qu'ils soient dans les forêts du Canada, comme autant de précurseurs de Jésus-Christ... S'ils sont fidèles à cette vocation, ils éprouveront que si, comme saint François-Xavier l'asseure, il y a une isle en Orient où, à force de pleurer de joie, on est pour perdre les yeux, de mesme en s'abandonnant à Dieu dans le Canada, on y perdra la veue, la santé et la vie, à force d'y travailler et d'y souffrir pour la conversion des sauvages, à la gloire de Jésus-Christ. »

Ce langage n'est pas celui d'un seul. Le Père Albanel revient en 1672 de la baie d'Hudson ; il a parcouru 800 lieues, plus de 600 en quarante jours. Et pourtant, voyez avec quel allègre courage le Père nous entretient de ses aventures : « Il y a 200 saults ou chutes d'eau, écrit-il, et partant 200 portages, où il faut porter canot et équipage tout ensemble sur son dos ; il y a 400 rapides, où il faut toujours une longue perche aux mains, pour les monter et les franchir ; je ne veux rien dire de la difficulté des chemins, il faut l'expé-

rimenter pour la comprendre, mais on prend courage quand on pense combien d'âmes on peut gagner à Jésus-Christ. »

Voilà comme pensaient et vivaient ces hommes de Dieu, ces missionnaires de la Nouvelle-France que Michelet devait, un jour, attaquer si odieusement, à qui il reprocherait la sensualité abominable d'aller jusqu'à mettre en été de la glace dans leur vin pour le rafraîchir.

Pourtant, je ne sais s'il est un pays qui, grâce à ses missionnaires, ait pris, devant les pauvres peuplades sans foi, une attitude plus noble que la France, et si, à cause de cela, le nom français fut jamais plus honoré qu'en Amérique du Nord. Pendant qu'ailleurs on condamnait trop souvent aux durs travaux des mines ou des plantations les pauvres Indigènes sans défense, qu'on les stimulait au travail en les gorgeant d'alcools frelatés, ou que, plus sommairement, on les refoulait à coups de fusil pour prendre leurs terres, au Canada, Richelieu, d'un geste de grand seigneur catholique, commençait par préparer noblement la voie aux missionnaires et aux explorateurs. Au nom du roi de France, il faisait ce que n'a jamais fait, je pense, aucun des princes colonisateurs : il accordait tous les droits de la citoyenneté française à l'Indien baptisé. Aidés de cette protection royale, avec quel élan nos missionnaires Jésuites se porteront, dès le début, jusqu'au cœur du continent, à la recherche des tribus infidèles. Ce prosélytisme ardent arrache même à Bancroft, historien américain protestant, cette comparaison mélancolique : « Cinq ans avant qu'Elliot de la Nouvelle-Angleterre eut adressé un seul mot aux sauvages qui se trouvaient à moins de six milles de Boston, les missionnaires français plantaient la croix au sault Sainte-Marie d'où ils portaient leurs regards vers le pays des Sioux et la vallée du Mississipi. » La destruction de leurs bourgades huronnes, qui leur a coûté des martyrs, n'a pas ralenti leur élan. Ils vont plus loin recommencer, au fond des lacs, l'organisation de leurs petites chrétientés. Et je crois qu'un mot jailli vers ce temps-là d'une poitrine indienne rendra, mieux que tous les tableaux historiques, le prestige que les missionnaires jésuites avaient conquis à la France dans ces régions lointaines. Vous vous rappelez l'hommage orgueilleux que Tite-Live décerne à la puissance romaine, au moment où la victoire de Magnésie sur Antiochus livre aux légions les derniers confins de l'Asie : « Rien, écrit l'historien patriote, rien n'empêcha plus que, de Gadès à la mer Rouge, la frontière des Romains ne fût bornée par l'Océan dont l'enceinte limite la terre, et que le genre humain ne vénérât le nom de Rome, comme le premier après celui des dieux. »

Un hommage plus naïf, moins ambitieux mais plus mérité, montait un jour vers la France, du fond des solitudes américaines où ses explorateurs atteignaient les limites du monde connu. Au printemps

de l'année 1673, un jeune Canadien, Louis Jolliet, et un jeune Père jésuite, Jacques Marguette, celui-là même dont la statue est au capitole de Washington, partaient tous deux à la découverte du Mississipi, le mystérieux Meschacebé immortalisé par Châteaubriand. Ils avironnaient depuis huit jours sur le fleuve inconnu, avaient franchi plus de 1.500 milles, lorsqu'au matin du 25 mai, ils découvrirent des pas d'hommes sur le sable. Ils se trouvaient au pays des Illinois, chez une nation qui ne savait des Français que ce que la renommée, une renommée lointaine, lui en avait appris. Et cependant, quand les deux découvreurs parvinrent à la hutte du chef, un vieillard se leva, solennellement, les mains étendues vers le soleil, dont les rayons éclairaient son visage, et le vieux chef illinois prononça ces mots qu'il faut placer parmi ceux qui honorent le plus la France : « Que le soleil est beau, Français, quand tu nous viens visiter. »

IV. — Malgré les guerres qui nous décimèrent, malgré la parcimonie de l'émigration française qui nous envoya 8.000 âmes au plus, nous avions grandi. Nous étions un peu moins de 4.000 âmes en 1667, date où cesse ou à peu près l'émigration ; nous étions 10.000 vingt ans plus tard, et nous allons continuer de doubler ainsi notre population tous les 20 ans. Les familles canadiennes enfantent généreusement de l'avenir. La venue de bouches nouvelles ne signifie jamais pauvreté pour ces braves gens qui, aujourd'hui encore, ne savent pas dire entre eux qu'ils ont eu un garçon ou une fille, mais qu'ils se sont « enrichis » d'un garçon ou d'une fille, et cela, même si les deux viennent à la fois. La règle moyenne, chez eux, est que l'on dépasse facilement une douzaine d'enfants, que l'on atteigne quelquefois la seconde. Et la maison n'est jamais si joyeuse que quand elle est pleine. Dans ma famille qui ne fit que ce que firent les autres, je connais un de mes ancêtres qui eut à lui seul 20 enfants. S'il en fit paraître quelque vanité, le pauvre homme fut bien châtié : il vécut assez vieux pour compter, dans la famille d'un seul de ses petits-fils, 22 arrière petits-fils. A ce compte, pour un seul qui est venu de France, chez nous, et qui laissa huit descendants, nous étions 224 à la troisième génération et 652 à la septième. A la veille de la conquête, la Nouvelle-France, par la seule vertu de sa natalité, atteignait 70.000 âmes environ.

A ce moment, la jeune nationalité est solidement enracinée sur les deux rives du Saint-Laurent et de ses principaux affluents. Les colons français ne forment pas alors, comme on l'a dit parfois, un peuple de trappeurs et d'aventuriers. Ils sont, plus que toute chose, un peuple de paysans. Ils détiennent cette fortune stable qu'est le sol et ont développé, autour des clochers et des manoirs, une petite société féodale qui ne manque ni de pittoresque ni de charme. Le

système seigneurial n'a rien d'oppressif en Nouvelle-France. Entre le grand propriétaire qui, au commencement du dix-huitième siècle, labourait parfois sa terre, dont les filles travaillaient aux champs, et les censitaires qui, au témoignage de Bougainville, « seraient scandalisés d'être appelés paysans », « qui sont », ajoute-t-il, « d'une meilleure étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France » ; entre le seigneur et les tenanciers, disons-nous, les fortunes sont trop peu inégales ; trop de labeurs, trop de périls ont été communs, pour que les âmes ne soient pas restées proches. Ici encore un seul trait peindra, mieux que tout le reste, l'esprit de cette société féodale, et c'est celui du seigneur acceptant volontiers le parrainage dans les familles de ses censitaires, et, le matin du jour de l'an, recevant à son manoir la visite d'une centaine de filleuls.

Ce petit peuple de la Nouvelle-France possède l'homogénéité ethnique et linguistique. Ce furent des migrations mélangées qui nous vinrent de France ; mais les hasards de la colonisation les dispersèrent sur la terre canadienne. Par les mariages, les types provinciaux se fondirent très vite dans un type unique. De même les patois disparurent. Par la force des choses l'on ne dut parler, pour s'entendre, que la langue commune, et ne garder des formes dialectales que les formes les plus universelles. Or la langue commune, c'était le français, qui était aussi la langue de l'Eglise, la langue de l'administration, la langue de nos écoles. La Potherie écrit vers 1700 : « On parle ici parfaitement bien, sans mauvais accent. Bien qu'il y ait un mélange de personnes de presque toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes. » Et le Père Charlevoix confirme ce témoignage en ajoutant vingt ans plus tard : « Nulle part on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent. »

Le roi ni l'Eglise n'avaient, du reste, ménagé à ce peuple les moyens de s'instruire. Le roi avait fourni libéralement les subventions en terre et en argent ; l'Eglise, le personnel enseignant et le dévouement. Nos historiens l'ont démontré : sur la fin du régime, nous possédions, toute proportion gardée, autant de petites écoles que la France. Les Ursulines à Québec et aux Trois-Rivières, les Dames de la Congrégation à Montréal — les administrateurs sont unanimes à le reconnaître — donnaient à nos filles une éducation soignée. Québec, la capitale, possédait son école des Arts et Métiers et son séminaire ; les Pères Jésuites y tenaient, sur le même ton qu'en France, un collège d'enseignement secondaire où eussent pu s'abriter un millier d'élèves. A Québec, en outre, centre de l'administration, se remue un beau monde qui ne laisse pas de se piquer de grandes manières. Montcalm écrira dans son journal : « Québec m'a paru une ville d'un fort bon ton ; et je ne crois pas que, dans

la France, il y en ait plus d'une douzaine au-dessus de Québec pour la société. »

Nous en étions là. Cette façade brillante et même solide cachait mal, cependant, une menace de ruine. A la longue, les causes qui ont fait à la Nouvelle-France sa grandeur morale, n'ont pas laissé de l'affaiblir. Il eut fallu tonifier ce corps qui grandissait trop vite. Des fondements fermes, durables, avaient été posés dans le Québec d'aujourd'hui, dans la plaine du Saint-Laurent. Le reste de l'édifice n'était qu'une vaste charpente ajourée que la première tempête emporterait. La colonisation intensive cessait à quelques milles au delà de Montréal. Le reste, jusqu'au fond des lacs, jusqu'aux Montagnes Rocheuses et jusqu'à la Louisiane, n'était qu'un dessin d'ingénieurs militaires, une ligne de forts et de petits postes où s'échelonnaient les espérances françaises.

Cependant, aux côtés de nous, dans les colonies anglaises, grandissait plus vite que nous un dangereux et un ambitieux rival. Quand, en 1660, nous n'étions qu'un peu plus de 2.000, les Bostonnais, comme les appelaient nos pères, étaient déjà 45.000. Jusqu'à la fin, nous sommes restés vis-à-vis d'eux dans ce rapport de un contre vingt. Les avertissements de plusieurs n'avaient pourtant pas manqué à la Cour. Vauban le lui faisait savoir en 1669 : « Si le roi, disait-il, ne travaille pas vigoureusement à l'accroissement de ces colonies, à la première guerre qu'il y aura avec les Anglais et les Hollandais qui s'y rendent de jour en jour plus puissants, nous les perdrons, et, pour lors, nous n'y reviendrons jamais. » Le même Vauban avait déjà calculé, en prenant comme point de départ la population de 14.000 âmes qui était celle du Canada en 1699, qu'il serait facile, par une immigration fort modérée, de l'élever au nombre de 100.000 en 1730. Puis, ces 100.000, continuait Vauban, par le seul essor de leur croissance, deviendront 400.000 en 1790, et en 1970, 25.600.000 âmes.

Malheureusement, ces paroles ne furent pas entendues. Depuis le premier effort de Colbert et de Talon, on n'envoyait plus que de rares immigrants en Nouvelle-France. Aussi faut-il dater véritablement de cette époque l'abandon de la colonie, abandon justifié en partie, nous le savons, par les guerres européennes du temps ; mais aussi abandon injustifiable, devant cet aveuglement du grand ministre Colbert qui, dès lors, au nom de quelle illusion, nous l'ignorons, se convainquit que la Nouvelle-France possédait assez de population pour se suffire et arrêta, de parti pris, l'émigration.

Quand en 1755, avec la guerre de Sept Ans, s'engage la partie suprême, nous sommes 70.000 contre 1.200.000. L'Angleterre entreprend de soutenir ses colonies, de la puissance de sa flotte et d'une armée de 30.000 hommes tirée des Iles Britanniques qui viennent se joindre aux troupes coloniales. Quand nous avons vu

s'organiser contre notre faiblesse ces armées formidables, n'ayant pas la fierté de Roland à ménager, nous avons appelé à l'aide. Mais l'Océan est immense ; il porte moins la voix que les gorges des Pyrénées. En France on se battait, et le bruit de la bataille, et peut-être quelques autres voix empêchèrent qu'on ne nous entendît. Voltaire suppliait Chauvelin « à genoux » de débarrasser la France du Canada ; et le marquis d'Argenson déclarait que, s'il était le roi, il troquerait les colonies contre une épingle.

Le roi, si bien conseillé, nous envoya pour prolonger notre agonie 4.000 hommes environ et deux héros, le marquis de Montcalm et le chevalier de Lévis. L'agonie dura quand même cinq ans. Luttant toujours un contre vingt, nos troupes furent contraintes bientôt de se replier vers le Saint-Laurent. Mais la coutume était de n'abandonner chaque poste qu'après l'avoir illustré par une victoire, ainsi que l'on fit, par exemple, à cette pointe de Carillon, au sud du lac Champlain, où nos petites légions, de 3.000 hommes environ, tinrent pendant plus de six heures contre une armée de 16.000 hommes et finirent par les repousser. Il semblait qu'avant de laisser succomber notre petit peuple, Dieu voulût lui donner le temps de faire une ample moisson de gloire, pour que, devant le vainqueur tout puissant, il se souvînt toujours de la fierté d'être Français.

On sait le reste : le Saint-Laurent envahi par trois armées ; la défaite des Plaines d'Abraham, Montcalm et Wolfe tués ; Québec rendu aux Anglais ; le printemps suivant,la revanche de Sainte-Foy avec les débris de la petite armée française ralliée par le chevalier de Lévis ; puis, hélas ! l'arrivée de la flotte britannique dans le fleuve, et enfin la morne retraite vers Montréal cerné bientôt par trois armées anglaises et défendu par 3.000 hommes à peine, le reste des forces françaises et canadiennes, soldats qui vont nu-pieds, qui en guise de baïonnettes n'ont souvent, au bout de leurs fusils, que des couteaux ou des fourchettes et qui n'ont plus de munitions que pour une décharge de mousqueterie.

« Ainsi », a prononcé l'historien Henri Martin, comparant la chute du Canada à la chute de l'Inde,« ainsi tomba cette race d'hommes que la nature austère du nord avait rendue forte et simple comme les anciens. Dans l'Inde, on avait pu admirer quelques grands hommes ; ici, ce fut tout un peuple qui fut grand. »

L'épitaphe est majestueuse ; mais c'est une épitaphe. Fallait-il vraiment parler de tombeau ?

II

Le Régime Anglais

I. — Conquis, nous fûmes cédés. « Louis XV », écrit M. Etienne Lamy, « Louis XV, qui n'a pas aidé à leur conquête (celle des colonies), n'a employé sa prérogative qu'à les abandonner et n'a pas plus pleuré leur perte que la mort de Mme de Pompadour(1). »

Matériellement nous étions ruinés. La guerre nous avait pris 5.000 âmes. Nous n'étions plus que 65.000. Le groupe acadien n'existait plus. Par le plus lâche guet-apens, sans précédent dans l'histoire civilisée, en pleine paix, les Acadiens avaient été convoqués dans leurs églises, déclarés prisonniers, puis chargés sur des vaisseaux anglais ; et 6.000 âmes s'étaient vues semer pêle-mêle sur les côtes américaines, depuis Boston jusqu'à la Floride. Chez nous, systématiquement, l'armée d'invasion avait ravagé plus d'un tiers de la colonie. Rien n'était resté debout, ni églises, ni manoirs, ni maisons, ni granges. Dans les journaux qu'ils nous ont laissés de leurs exploits, les ravageurs regrettent même que le blé soit trop vert pour bien brûler. Affolés, les survivants de nos paroisses s'étaient enfuis au fond des bois.

Il fallait donc tout reconstruire, mais avec quoi ? Le roi de France venait de faire banqueroute à notre papier-monnaie. Du coup, notre noblesse, notre classe bourgeoise achevèrent de s'effondrer. Le personnel administratif était repassé en France ; une partie de la noblesse le suivit. Seul notre clergé nous resta, mais lui-même gravement atteint. L'évêque était mort pendant la guerre; et le conquérant refusait de reconnaître nos communautés de religieux : les Jésuites et les Récollets. Ce fut la mort du collège de Québec et la fin des missions lointaines, faute d'ouvriers. Ce fut la mort aussi du rêve de nos missionnaires qui avaient espéré gagner toutes les peuplades de l'Amérique du Nord à la foi du Christ. L'avenir religieux du continent s'en trouva changé. Au surplus, le vainqueur venait de nous parquer en d'étroites frontières qui

(1) Je cite M. Lamy. Je n'ignore point que le sentiment du roi sur les colonies n'était que celui des philosophes et des économistes de son temps. Je sais aussi que Louis XV écrivait à Percier, le 26 février 1763 : « La paix que nous venons de faire n'est ni bonne ni glorieuse ; personne ne le sait mieux que moi. »

réduisaient la Nouvelle-France aux campagnes du Saint-Laurent. Pour jamais l'influence française se voyait donc refoulée hors de cet immense empire qu'avaient donné à la France ses magnifiques explorateurs, empire qui comprenait les deux tiers des Etats-Unis d'aujourd'hui et le Canada en entier. Perte affreuse qui inspirera un jour à Chateaubriand ces lignes mélancoliques : « En traçant le tableau d'un monde sauvage, en parlant sans cesse du Canada et de la Louisiane, en regardant sur les vieilles cartes l'étendue des anciennes colonies françaises dans l'Amérique, j'étais poursuivi d'une idée pénible... Nous sommes exclus du nouvel univers où le genre humain recommence. »

II. — En face de toutes ces ruines, d'où va venir la volonté de résistance à ces 65.000 Français qui restent en Amérique ? Dans la première partie de son histoire, la Nouvelle-France fut, en somme, une force française au service du catholicisme. Par une heureuse revanche des choses, la force catholique va se mettre au service de la force française, celle-là ayant choisi de s'appuyer humainement sur celle-ci pour durer.

L'Eglise nous restait, plus grande que jamais dans la ruine de toutes choses et l'abandon de tous. L'Eglise s'appliqua à tirer de notre dénuement la richesse, les ressources qu'elle put. Les curés dans les paroisses devinrent des chefs de ralliement, des éveilleurs d'action et de résistance, chefs que rehaussait, aux yeux du peuple, l'autorité spirituelle. Ce que les ressources d'un seul ne pouvaient accomplir, la coopération de tous l'entreprit. D'ailleurs la foi, qu'il fallait défendre, qu'il fallait même sauver, révéla au peuple le péril de sa nouvelle existence et le prix de la lutte.

On se ligua d'abord pour obtenir un évêque. Le problème était grave. La présence d'un évêque romain dans une possession britannique allait à l'encontre d'un texte jusque-là intangible : le premier statut d'Elisabeth. La bataille dura quatre ans. Enfin, nous obtînmes, non pas un évêque, titre réservé à l'évêque anglican de Québec, mais « un surintendant majeur de l'église romaine ».

Ce premier gain une fois acquis, il fallut reprendre la lutte pour reconquérir nos lois françaises brusquement supprimées au lendemain du traité de paix. Cette fois le combat dura dix ans. Par bonheur, vers 1774, les colonies du sud, nos voisines, s'agitaient, parlaient haut et fort de révolte. Ce que n'avait pu arracher à Londres la simple revendication de notre droit, la menace de Boston nous l'obtint. Soucieuse de se ménager une base d'opération, un pied à terre, voire des alliés en Amérique, la diplomatie anglaise se découvrit pour nous une soudaine bienveillance. Elle nous accorda notre première charte d'émancipation où nos lois civiles françaises nous étaient en partie restituées et la liberté reli-

gieuse solennellement garantie. Garantie qui avait, certes, son haut prix, puisqu'elle sonnait le glas de l'absolutisme protestant, et que nos pères,en obligeant ainsi les lois anti-papistes à abdiquer pour la première fois devant leur résistance, ouvraient la voie à l'émancipation des autres catholiques du Royaume-Uni.

Cependant notre clergé continuait de tout relever. Il s'occupa de nous refaire un système d'enseignement. L'enseignement primaire d'abord. Mais au prix de quelles difficultés. La guerre, nous l'avons dit, n'avait rien respecté. Avec le nouveau régime étaient disparues les anciennes subventions royales ; et le conquérant, par ses menaces de confiscation, par ses entraves au recrutement de nos communautés religieuses de femmes, raréfiait notre personnel enseignant. Plus que tout les livres manquaient, les livres français. Par suite du protectionnisme rigide dont s'entourait le commerce britannique, par suite aussi de la répugnance que l'on faisait voir à nos moindres relations avec l'ancienne mère-patrie, les livres, les livres de France n'arrivaient plus chez nous. La pénurie devint telle que bientôt les écoliers canadiens,trop pauvres pour se payer ce qui était devenu un objet de luxe, en furent réduits à se faire des copies manuscrites de leurs manuels et de leurs auteurs français, latins et grecs. En quelques-unes de nos bibliothèques, nous conservons encore les témoins de ces temps héroïques. Et il y a l'histoire de cette vieille grammaire française de l'externat des Ursulines des Trois-Rivières, grammaire unique, d'âge centenaire et tout en lambeaux, que l'on tenait sur un pupitre au milieu de la classe et devant laquelle chaque élève allait, à tour de rôle et debout, apprendre sa leçon, mais avec défense de toucher au livre vénéré, le droit d'en tourner les pages n'appartenant qu'à la maîtresse. N'importe, par ces prodiges, l'âme française continuait de se perpétuer et les écoles suspectes, dont le conquérant essayait de couvrir le pays, restaient vides.

L'Eglise s'occupait en même temps de l'enseignement secondaire. Puisque défense lui était faite de recruter son clergé en France, force lui était bien de se trouver des prêtres au pays. Il fallait aussi des chefs laïcs pour remplacer ceux que nous avait pris l'exode de la conquête. De ces besoins naquirent nos maisons d'enseignement secondaire, institutions fort modestes qui naissent, la plupart, dans un presbytère de campagne, dans le cœur d'un prêtre qui ajoute librement aux labeurs de la cure, la besogne du professorat. Il faut créer tout de rien. Isolé des sources de sa vie intellectuelle, le petit peuple canadien-français, s'il entend ne pas s'angliciser, doit vivre de son propre fonds, utiliser le mieux qu'il peut le capital spirituel qui lui reste et ne compter que sur le dévouement pour en corriger l'insuffisance. Ici encore, il nous faut nous heurter à la mauvaise volonté des nouveaux maîtres. Treize ans après la conquête, au moment où ils s'efforçaient d'organiser nos deux premières mai-

sons d'enseignement secondaire, nos pères, en une supplique solennelle adressée au roi d'Angleterre et signée de l'évêque et de tous les notables du pays, nos pères sollicitèrent la faveur de faire venir en France six professeurs compétents en langues et en sciences, rien que six et « pour une fois seulement », insistaient les pétitionnaires. Ils se flattaient, en effet, que ces six, en se prolongeant dans leurs élèves, perpétueraient chez nous l'enseignement français. Cette supplique qu'allèrent déposer et défendre au pied du trône deux délégués spéciaux, et qui portait les vœux de tout un peuple, cette supplique n'eut pas l'heur d'agréer aux ministres de Sa Majesté britannique. Les six professeurs de France demandés « pour une fois seulement » nous furent refusés.

Nos collèges s'étaient fondés quand même. Leurs premiers élèves arrivèrent à temps pour prendre leur place sur la scène parlementaire. En effet, un flot de loyalistes, qu'avait jetés par-dessus nos frontières l'indépendance américaine, hâta chez nous l'avènement du parlementarisme. En 1791, la métropole nous accorda une copie des institutions britanniques. Le Canada central fut divisé en deux provinces : la province anglaise, l'Ontario d'aujourd'hui, et le Québec qui gardait apparemment son entité française. Mais la nouvelle constitution, ai-je dit, n'était à la vérité qu'une copie de la constitution anglaise et une copie très pâle. De nos jours, l'on commence à savoir ce que vaut la légende de l'Angleterre libérale et maternelle, éducatrice des jeunes nations, octroyant à ses colonies, d'une main généreuse et spontanée, le bienfait des libertés modernes et britanniques. Ce qui s'est passé aux Etats-Unis en 1776, ce qui s'est passé plus récemment en Irlande, ce qui se passe à l'heure actuelle en Egypte, aux Indes, prouve un peu, croyons-nous, qu'il est des spontanéités qui ont besoin d'être aidées. En fait, notre constitution de 1791 ne nous apportait que des institutions parlementaires truquées : une Chambre élective, mais sans l'ombre d'un pouvoir de contrôle ni sur la Chambre haute ni sur l'exécutif. Des fonctionnaires anglais accourus de Londres s'emparèrent, dans toutes les colonies, des Chambres hautes, de l'exécutif, de la magistrature, de toutes les grandes fonctions administratives. Affamés de pouvoir et d'argent, ils prétendirent bien nous imposer les mœurs du parlementarisme métropolitain tel qu'il existe à cette fin du dix-huitième siècle, c'est-à-dire déformé par les Tudors et les Stuarts, puis perverti par une aristocratie omnipotente qui, au moyen des bourgs pourris, domine, à ce moment, le parlement de Westminster.

Cependant, dans la province de Québec, nos pères, dont le noviciat politique s'est achevé rapidement, soumettent le principe des nouvelles institutions à leur logique française. Esprits clairs, les premiers, ils entreprennent de faire tenir à la charte les promesses qu'elle contient en germe. Bientôt, au parlement de Westminster,

le premier ministre, sir John Russell, confessera, avec mauvaise humeur, que les parlementaires français du Québec auront été au Canada les protagonistes des revendications constitutionnelles. Une longue bataille politique s'engage qui dure près d'un demi-siècle. La lutte se propage dans l'Ontario et jusque dans les petites provinces du Golfe qui commencent à s'organiser. En 1837, une prise d'armes a lieu soudain contre l'arbitraire, dans le Québec et l'Ontario. La répression ne se fait pas attendre et elle est sanglante. Un haut commissaire est envoyé de Londres pour enquêter sur la situation canadienne. Deux provinces étaient coupables, si culpabilité il y avait ; une seule fut châtiée, la nôtre. Des deux provinces, le parlement d'Angleterre décida de ne faire qu'un Etat : l'entité politique du Québec fut supprimée. Pour être bien sûr de nous broyer, le même parlement remania la carte électorale de façon à noyer la députation parlementaire du Québec dans une majorité anglaise. Alors il proclama la déchéance politique de la langue française. Puis, à cette majorité qui devait nous gouverner et nous donner le coup de mort, il promit la plénitude des libertés britanniques.

C'est ici que les calculs des politiques de Londres devaient être cruellement déçus. Ces hommes avaient compté sans l'habileté de nos chefs. Ceux-ci se cherchèrent des alliés dans l'autre province, parmi les hommes qui hier, avec eux, soutenaient la même cause. Une alliance fut conclue. A la grande stupéfaction de Londres, les amis de la liberté se rendirent maîtres du premier parlement de l'Union ; et de ce gouvernement responsable, maître enfin de l'exécutif, mais octroyé pour l'anéantissement des Canadiens français, ceux-ci se forgeaient une arme pour affranchir, en quelques années, leur province et leur race.

En 1867, nous entrions dans la Confédération canadienne, librement cette fois, en imposant et dictant nos conditions. Le pacte fédératif, on ne le sait peut-être pas assez en Europe, fut une alliance rigoureuse entre les deux races, la française et l'anglaise, traitant d'égale à égale. Indépendamment de tout autre facteur, la seule situation géographique du Québec, placé entre l'Ontario et les provinces du golfe, le faisaient le maître de l'heure. Aucune fédération n'était possible sans son acquiescement. La constitution canadienne élaborée, votée par les Etats fédérés eux-mêmes, simplement ratifiée par le pouvoir impérial, a fait du Canada, non pas un pays anglais, mais un pays anglo-français. Le Québec conserve, pour les choses de sa politique intérieure, une entière autonomie ; il a son parlement, sa constitution bien à lui. Des clauses spéciales garantissent, dans toutes les provinces, les droits des minorités. Et la langue française est proclamée dans les services et les documents fédéraux, tout comme au parlement d'Ottawa, langue officielle du Canada, au même titre que l'anglais.

III. — Voilà où les vaincus de 1760, grâce à leur ténacité française, aboutissaient après un siècle de conquête. Certes, je ne veux pas le cacher : nous avons eu et nous avons encore nos luttes et nos périls. Quel sera notre avenir ? Nous sommes menacés d'être broyés entre l'impérialisme britannique et l'impérialisme américain. Chez nous, comme partout ailleurs, le fédéralisme a tenté de supprimer les diversités, au mépris de la foi jurée. La clause protectrice de la langue française est déloyalement appliquée par le gouvernement fédéral. Dans les six provinces du Dominion où existent des minorités françaises, les majorités anglo-saxonnes leur ont refusé ou leur ont pris leurs droits scolaires. Nous avons perdu quelques batailles ; nous en avons gagné quelques autres. Par bonheur, jamais la race n'a laissé prescrire ce que les politiciens avaient sacrifié.

Aujourd'hui, dans ce Québec qui a trois fois l'étendue de la France, nous sommes un peuple de près de trois millions. Montréal, ville de près d'un million d'habitants, Canadiens français pour les quatre-cinquièmes, est la deuxième ville française du monde après Paris. Mais notre peuple ne vit pas principalement dans les villes ; il est surtout agricole. Sa force est de détenir le sol. Il occupe à lui seul tout le domaine actuellement défriché et cultivé du Québec, environ la superficie de la Hollande. Sa vitalité toujours puissante lui a permis de déborder à l'est dans le Nouveau-Brunswich, à l'ouest dans l'Ontario ; cependant qu'une émigration trop tardivement endiguée emportait plus de 100.000 des nôtres dans l'ouest canadien, et bien davantage vers les états de la Nouvelle-Angleterre où vivent aujourd'hui près de 2.000.000 d'enfants de Québec, restés heureusement jusqu'à ce jour français comme nous.

Les ruinés de 1760 ont reconstruit peu à peu leur fortune. Dans les vieilles paroisses, la valeur moyenne des fermes québecoises est aujourd'hui de 20.000 à 30.000 francs. Il n'est pas rare d'en trouver qui atteignent jusqu'à 50, 60 et même 100.000 francs. Les nôtres occupent aussi dans le commerce et dans l'industrie un rang fort honorable. Nous commençons d'avoir nos institutions de crédit bien à nous. Le mouvement le plus heureux de ces dernières années fut peut-être le travail méthodique d'une élite active pour hâter notre émancipation économique, pour utiliser, au profit de notre race, les magnifiques ressources naturelles de notre province.

Notre enseignement est aussi en plein progrès. Le Québec détient pour la fréquentation scolaire, l'une des cotes les plus élevées de tout le Dominion, bien que, seul de toutes les provinces, il se soit refusé le cadeau de l'école obligatoire. En outre, chaque petite ville, chaque bourg un peu considérable possède son académie, son couvent ou son collège commercial, quelquefois les deux ou les trois en même temps, dirigés presque toujours par des religieux ou des religieuses et qui distribuent l'enseignement moyen. Vingt-cinq

collèges ou séminaires dispensent l'enseignement secondaire de culture gréco-latine. Deux universités catholiques et françaises, dont l'une, celle de Montréal, qui abrite en ses diverses facultés et écoles près de 3.500 étudiants, se sont chargées de l'enseignement supérieur. Bien entendu, tout cet enseignement est parfaitement libre, l'Etat maître d'école n'existant point au Canada français. L'Etat, qui ne manque point d'ambitions, a su généralement jusqu'ici subventionner sans prétendre à diriger. Seul, l'enseignement primaire dépend d'une Commission indépendante où siège une triple représentation de l'Eglise, de l'Etat et des parents.

J'ajoute enfin, pour achever ce modeste tableau de notre vie intellectuelle, que nous possédons un art, encore jeune, mais qui s'efforce de plus en plus de représenter les formes originales de notre vie. Nous avons aussi une littérature, assez ancienne et assez abondante pour que l'histoire en soit enseignée dans nos collèges et dans nos universités. Issue d'un peuple qui a plus bataillé que pensé, la littérature canadienne-française porterait sans doute plus justement l'enseigne de Mars que celle de Minerve ; elle n'a ni la sérénité ni la perfection que donnent les loisirs parnassiens. Pour tout dire, les chefs-d'œuvre n'y abondent point. Elle a pourtant mérité quelquefois les attentions de votre critique, voire les couronnes de l'Académie française. Et s'il est défendu à sa jeunesse de prétendre plus haut, du moins elle n'a jamais abdiqué l'ambition de s'en tenir à l'esthétique du bon sens, au meilleur équilibre de l'esprit latin. Nos maîtres, nos professeurs des grandes écoles viennent, du reste, se former à Rome et à Paris plutôt qu'à Oxford ou à Harvard. Nos méthodes sont de préférence les méthodes françaises, comme la langue française est la langue de l'enseignement à tous les degrés.

Cette dernière affirmation n'aura pas de quoi vous étonner quand je vous aurai dit que, dans le Québec, le français est l'unique langue des quatre-cinquièmes de la population qui n'en sait pas d'autre ; quand j'aurai ajouté que le français est la langue de l'Eglise, la langue du parlement, la langue des tribunaux, la langue du commerce, la langue des affaires. Peu ou point enseigné à l'école primaire, l'anglais n'a que le rang d'une langue seconde dans l'enseignement moyen et secondaire : le rang de l'anglais ou de l'allemand en France. Dans nos universités, il existe tout au plus une chaire de littérature anglaise. Ces moyens énergiques de réaction, cette culture française intensive, s'imposent à un peuple qui veut faire tête à la formidable puissance anglo-saxonne, aux côtés de laquelle il vit. Et voilà pourquoi, chez nous, il est très grave de téléphoner en anglais, de se laisser parler anglais par les employés de chemin de fer, d'accepter un reçu, un connaissement, une facture rédigés en anglais, fût-ce des grandes maisons d'affaires de l'autre race. Parler

anglais en l'une ou l'autre de ces circonstances, c'est pécher gravement, chez nous, contre une noble et grande dame que nous appelons littéralement, avec un culte où il nous plaît de mettre un peu de chevalerie : « Sa Majesté la Langue française » (1).

Un caractère ethnique que l'on s'efforce de si vigoureusement accuser ne va pas sans une certaine originalité. Aussi le Québec se détache-t-il en relief sur les autres provinces du Dominion. Ce relief lui est fait, non seulement par le type de sa race, non seulement par sa langue, par sa vieille formation historique plus ancienne, mais aussi par ses lois qui sont encore les lois françaises. La vieille coutume de Paris que nous avait donnée Louis XIV, que nos tribunaux ont adaptée peu à peu à nos besoins particuliers, en s'inspirant toujours des principes fondamentaux de la jurisprudence française, est restée la loi du Québec. Ces lois, nous les avons codifiées. Au Canada, notre province est même la seule qui possède son code. Et ce code, qui a mérité les éloges des docteurs romains, a intégré, en grande partie, dans ses clauses, sur la question du mariage, par exemple, les règles canoniques. Et voilà comment, chez nous, n'existe point le mariage civil.

La famille repose sur une forte autorité paternelle et sur l'entr'aide, sur la coopération d'assistance et de dévouement qui se développe facilement dans ces petites communautés nombreuses. L'autorité du père dans la famille canadienne a gardé une sorte de caractère surnaturel, parce que le père a conservé l'antique et noble habitude, au matin du jour de l'an, de bénir ses enfants, même ceux qui ont grandi, même ceux qui sont mariés, et qui reviennent à la maison, ce jour-là, demander, eux et leurs descendants, la bénédiction du chef familial. Le père possède la liberté de tester. La terre, j'entends l'unité terrienne, n'est jamais divisée ; elle échoit à l'un des fils, souvent le plus jeune, qui paie pension aux vieux parents, et qui paie aussi des redevances à ses frères et à ses sœurs, partis s'établir sur d'autres terres et que l'on aide ainsi à s'y affermir.

La famille se prolonge, pour y reproduire les mêmes mœurs, dans la paroisse. Là pareillement se manifeste une forte solidarité : les pauvres n'existent point ; les quêtes, les coups de main s'organisent le plus facilement du monde pour aider le voisin qui bâtit ou que le malheur a frappé. L'unité religieuse de la paroisse est aussi l'unité civile où s'encadrent les municipalités du village et des écoles.

(1) A ce propos, les négociants, les hommes d'affaires de France me permettront-ils de leur faire observer qu'ils ne devraient pas écrire en anglais à leurs correspondants du Québec, qui eux-mêmes ne tolèrent pas ce procédé de la part des maisons de commerce anglaises ? Pourquoi le tairais-je ? Le *Made in France* ne produit chez nous qu'une funeste et douloureuse impression.

Peu de temps après que se furent créées les grandes agglomérations ouvrières, le mouvement syndical catholique s'y est organisé. Les semaines sociales vont déjà de ville en ville ; le jour nous paraît prochain où nous aurons totalement émancipé de l'Internationale américaine ou anglo-protestante nos ouvriers catholiques. Du reste, nos compatriotes anglo-saxons, doués avant tout de sens pratique, rendent hommage, à leur façon, à la bonne santé morale du Canada français. Ils ont vite découvert que le Québec, d'esprit foncièrement catholique et conservateur, possède, plus que toute autre province, la stabilité sociale ; ils ont vu que notre main-d'œuvre offre les plus hautes garanties de tranquillité et de probité ; que la solidité financière de l'Etat québecois est la plus ferme du Dominion. Alors ils se sont mis, dans leurs journaux et leurs revues, à vanter la supériorité de notre état social ; et les voici qui transportent dans le Québec leurs usines et leurs capitaux avec un zèle où n'entre pas que de l'admiration pour notre province et ses institutions.

Cette stabilité, cet esprit conservateur a une cause : nous avons gardé la foi catholique. La foi de nos ancêtres de France, conservée comme le premier bien familial et comme le premier don de Dieu, fait même, plus que toute chose, l'originalité du Québec. La foi catholique se révèle d'abord à des signes extérieurs qui nous sont propres : aux croix très hautes élevées partout aux croisements des routes ; elle se révèle aux clochers d'églises surmontés du coq gaulois et de la croix latine, croix franche, sans flèche oblique pour la camoufler. La foi catholique se révèle de même aux costumes multiples de nos Ordres religieux, les uns venus de France, beaucoup fondés au pays ; elle se révèle enfin aux vastes maisons d'écoles, aux nombreuses institutions de charité groupées souvent près de l'église, dominées toujours par la croix.

Notre vie chrétienne, je ne le cache point, s'alimenterait avec profit au large courant de vie liturgique, théologique et même mystique où s'abreuve l'élite catholique de France. Le grand succès qu'obtiennent chez nous les retraites fermées, le développement de nos groupements sociaux à base catholique nous promettent, sans doute, ces bons fruits. Notre vie religieuse n'en atteste pas moins une profonde intensité. A mesure que s'est reconstituée la force française, d'elle-même elle s'est mise au service du catholicisme. Nous croyons avoir hérité de la vieille France ses aptitudes apostoliques. Voyez plutôt : non seulement les vocations sacerdotales ou religieuses suffisent depuis longtemps aux besoins du Québec : besoins de l'enseignement, besoins de la charité, presque entièrement aux mains de l'Eglise. Mais ce sont les nôtres qui ont organisé la vie religieuse de toutes les provinces du Dominion, de l'Atlantique au Pacifique. Nos missionnaires ont frayé la voie ; nos

religieuses les ont bientôt suivis ; puis des vicaires apostoliques de race française ont organisé ces églises primitives. Partout ce fut ainsi et c'est encore ainsi. Allez aujourd'hui sous les latitudes du pôle, sur les rives de la Baie d'Hudson au Labrador, dans les territoires de l'Athabaska-Mackenzie, dans l'Alaska, partout vous ne trouverez qu'un seul missionnaire : le missionnaire de race française.

Cette vitalité religieuse, nous en avons aussi exporté chez nos voisins des Etats-Unis. Là-même, nous avons organisé la vie catholique des deux millions de Franco-Canadiens qui ont passé nos frontières. Nous leur avons fourni, autant qu'il fut nécessaire, nos prêtres, nos religieux et nos religieuses qui y besognent encore. Beaucoup de diocèses américains et de nationalité étrangère à la nôtre ont bénéficié et bénéficient toujours de notre assistance. On retrouve, aujourd'hui même, des religieuses, des religieux ou des prêtres canadiens-français jusqu'aux points extrêmes de la vaste confédération : dans l'Orégon, dans la Californie, en Floride. Pour ne citer qu'un seul chiffre, dix-sept communautés religieuses canadiennes-françaises de femmes comptent à l'heure actuelle, aux Etats-Unis, plus de 3.700 religieuses.

Ces vastes champs ne limitent pas cependant l'expansion du Canada apostolique. Depuis quelque trente ans, nous nous sommes élancés vers les pays des grandes misions. Ainsi on peut compter aujourd'hui, au centre de l'Afrique, une trentaine de Pères blancs, partis de notre noviciat de Québec, et autant de nos religieuses. Douze de nos Pères de Sainte-Croix travaillent aux missions du Bengale. On trouverait en Chine quelques-uns de nos Pères Jésuites, nos petites Sœurs de l'Immaculée Conception qui, entre autres œuvres, prennent soin de la léproserie de Canton. Le Saint-Siège confiait naguère aux Franciscains de Montréal une partie des missions du Japon ; et à Montréal encore vient de se fonder un séminaire des Missions étrangères qui dirigera plus sûrement les jeunes gens du Canada français vers les grandes routes de l'apostolat.

CONCLUSION

Voilà ce qu'ont fait et ce que sont devenus ces 65.000 colons de 1760 que l'on a comparés quelquefois à une sentinelle oubliée en Amérique par la France et qui a continué là-bas de monter la garde autour de l'idéal catholique et français. Si le poste n'a pas été trahi, la France, qui sait tout le prix de l'honneur, qui sait mieux que personne le récompenser, n'a pas besoin que je lui dise longuement quel geste de sa part peut aller à cette fidélité.

Que demandons-nous à la France ? Voudra-t-on me permettre de m'expliquer ici, en toute liberté, avec l'entière franchise que sait entendre le généreux esprit français ? Peut-être mon langage diffèrera-t-il un peu de celui que tiennent quelques-uns de nos « officiels ». Peut-être aussi voudra-t-on m'accorder que l'on n'est pas quitte envers l'amitié française par un simple *Vive la France* sans échos dans les actes.

L'on ne saurait se tromper, j'en suis sûr, sur nos sentiments envers la France. Nous l'aimons parce qu'à elle nous rattachent les liens du sang ; parce que sa grande histoire, jusqu'au dix-huitième siècle, nous est commune. Nous l'aimons parce que d'elle et de Rome nous viennent toute notre vie intellectuelle, les meilleurs éléments de notre vie morale et chrétienne ; nous l'aimons et nous l'admirons parce que, là-bas, en face d'une autre civilisation qui tente de nous séduire, l'âme française, l'intelligence française représentent à nos yeux l'humanité la plus haute, la plus fine, la plus ordonnée ; et nous avons appris qu'au commencement de tout ce qui se fait de grand dans l'Eglise et dans le monde, il y a une pensée française.

Mais, en retour de cette loyale affection, pouvons-nous, en toute simplicité, demander à la France de s'appliquer à nous mieux connaître.

J'en fais d'abord l'aveu très franc : comme tous les peuples qui ont beaucoup souffert, qui souffrent encore, c'est entendu, nous sommes susceptibles. Nous avons l'esprit inquiet, chatouilleux des populations de frontières. Je mentirais à la vérité si je ne confessais, par exemple, que, dans les cœurs canadiens-français, la blessure de 1760 ne s'est jamais bien entièrement fermée. L'agiotage des administrateurs au dernier moment, la banqueroute du roi sont de ces choses dont nous ne parlons jamais devant l'étranger.

Aujourd'hui ce qui contriste le plus nos cœurs de Français, ce n'est pas l'oubli où l'ancienne mère-patrie nous a tenus, oubli que lui imposa en grande partie, nous le savons, l'ombrageuse métropole britannique. Nous comprenons moins, nous nous expliquons mal, oserai-je le dire, l'indifférence actuelle de beaucoup de Français — de moins en moins nombreux, je veux l'admettre — pour ce groupe de la famille française, le plus considérable après tout en dehors de France. N'est-ce pas le maréchal Fayolle qui écrivait dans la *Revue des Deux-Mondes*, à son retour du Canada : « La vérité est qu'une nouvelle France grandit de l'autre côté de l'Atlantique, qui fera rayonner sur le Nouveau-Monde le génie de notre race... Leur avenir est certain, parce que leur puissance d'expansion est incoercible. Rien n'arrêtera le développement de leur population ; elle sera de dix millions dans quelques années, et toujours la même question : dans cent ans, combien seront-ils ? »

Parce que les Canadiens français sont des gens susceptibles, ils trouvent encore à s'étonner des jugements sommaires qu'en France l'on porte sur leur province, sur leur nationalité, jeune encore, mais l'une des plus vieilles du Nouveau-Monde, et d'une physionomie quelque peu compliquée, et qu'il convient peut-être de ne pas juger sur l'unique foi d'un roman, ce roman fût-il un chef-d'œuvre. Ils souffrent de constater qu'au vieux pays on ait l'air parfois d'ignorer leur survivance française. A parler net, il leur est pénible qu'on ne se défende point de les prendre, sinon toujours pour des Américains, du moins pour des Anglais que l'on complimente de parler si passablement le français après à peine quelques semaines de séjour à Paris.

Parce que les Canadiens français sont susceptibles, ils n'aiment pas, non plus, que l'on fasse à leur pays le rang d'une simple colonie de la couronne, non plus qu'à ses habitants celui de sujets de deuxième zone dans l'empire britannique. Le Canada n'est pas une colonie si, par ce mot, il faut entendre une simple dépendance, une pure annexe politique, économique, intellectuelle de la métropole. Le Canada est un Dominion, un Etat libre, un *free state*, comme on a prononcé le mot récemment au sujet de l'Irlande. Le Canada a sa constitution propre ; il se gouverne lui-même ; il fait lui-même ses traités de commerce ; il frappe d'un droit d'entrée, si la chose lui plaît, les marchandises du Royaume-Uni ; il participe librement aux guerres de l'empire ; il ne se rattache à la métropole que par le lien politique qu'il veut bien maintenir. Pour nous, de l'Etat français du Québec, notre dépendance à l'égard de l'Angleterre est encore moindre. Nous n'empruntons rien ou presque rien à la métropole anglaise, de sa vie intellectuelle, morale ou sociale ; c'est dans le Québec que le sentiment autonomiste s'affirme le plus vigoureusement. Et si notre loyauté à la couronne britannique

demeure toujours intacte, la jeune génération n'y met aucune ferveur superflue.

Pourquoi n'ajouterais-je pas une dernière observation, quelque délicate qu'elle soit ? Il a fait peine aux Canadiens français que leur attitude pendant la guerre n'ait pas toujours été comprise par une portion de l'opinion française. A-t-on toujours bien vu quelle elle fut, en réalité, cette attitude ? S'est-on suffisamment rendu compte qu'elle nous fut imposée par les plus graves problèmes de notre politique intérieure et extérieure ? Notre malheur voulut, hélas ! que la pensée du Québec parvînt au public de France, odieusement faussée par les agences de presse anglo-juives, puis travestie par des journalistes français accusés depuis lors d'être à la solde de l'étranger et qui haïssent premièrement en nous notre catholicisme. En somme, nos soldats tombés en France le savent et le disent : que demandions-nous à nos adversaires de là-bas, sinon d'aller au front sans nous exposer à nous faire tirer dans le dos, puis de participer à la guerre comme un Dominion libre, non pas comme un Etat-serf de l'empire ?

Ces difficultés de notre vie en Amérique feront, du reste, comprendre à la France, pourquoi nous lui demandons un peu de son appui moral, un peu de cette charité intellectuelle que la vieille mère-patrie, toujours chevaleresque, prodigue si généreusement à de jeunes nations qui ne sont pas même de son sang. Là-bas, aux côtés de nous, nous voyons opérer la solidarité anglo-saxonne, la solidarité germanique, la solidarité irlandaise, la solidarité espagnole. Pourquoi ne verrions-nous pas opérer la solidarité française ?

Le service que nous demandons n'est pas un service gratuit. J'emprunterai ici les paroles de deux maîtres français : M. Jean Brunhes et M. Camille Vallaux, qui écrivent dans leur *Géographie de l'histoire* : « Dans les jours où il faut conquérir fortement et vite les esprits, c'est beaucoup, pour une nation, que d'occuper, pour ainsi dire, par la langue, sur la carte du monde, de vastes étendues du globe et d'avoir comme « fidèles » de nombreux groupes d'humanité. »

« On a dit et répété que ces impondérables que sont les forces morales jouent un grand rôle dans les luttes contemporaines ; on a célébré la part qui revient aux puissances d'opinion ; or c'est par la langue surtout que l'opinion est saisie et convertie. La clientèle que crée la communauté de langue est une armée de moins en moins négligeable dans les conflits universels des esprits. » (pp. 644-645.)

Pour que cette clientèle demeure, comment, à l'heure actuelle, peut se traduire, à notre égard, l'appui de la France ? De plusieurs façons. Je me contente d'en indiquer quelques-unes. Que la France nous aide, en premier lieu, à poser devant le monde, le fait, la réalité

de notre existence. Il est si facile aux Européens de nous noyer dans le grand tout américain et il est si commun que la chose arrive. Puisqu'après un siècle et demi qu'elle l'avait perdue, la vieille mère-patrie ressent une noble joie à voir se lever, de l'autre côté de la mer, cette fille de bonne race qui a conscience de n'avoir pas dégénéré ; puisque la France est fière de cette Alsace-Lorraine d'Amérique séparée d'elle, non pas par la ligne bleue des Vosges, mais par l'immensité de l'Océan. et qui, après trois fois cinquante ans, n'a pas plus abdiqué que l'autre, que la France, qui a déjà dit ce miracle, le dise encore, le dise plus souvent, et que, par elle, le monde l'apprenne.

Notre prière ira plus loin. Que la France, si elle le veut bien, ne fasse pas connaître seulement notre existence, mais aussi notre vitalité et notre indomptable volonté de survivre. Pour se donner le droit de nous écraser, c'est l'argument favori employé par nos ennemis que, dans l'Amérique, les impératifs de l'avenir n'agissent point dans le sens des forces latines. On dit et on répète volontiers que nous sommes, sur le rail du progrès, la pierre d'achoppement qui empêche de passer la locomotive anglo-saxonne. Cet argument, on le fait valoir jusqu'auprès d'une diplomatie auguste où, pour tenir en échec nos plus légitimes revendications, l'on représente avec force que l'avenir de l'Amérique est aux races anglo-saxonnes et que l'Eglise, si elle veut vaincre, doit s'appuyer sur cette toute-puissance, maîtresse demain de l'univers.

Devrais-je vous le confesser ? Nous, Français du Canada, nous ne croyons pas à la longue durée de ces civilisations, trop principalement appuyées sur les puissances matérielles et où les cheminées d'usines remplacent malaisément les clochers de cathédrale. Nous ne croyons pas que l'Eglise soit pressée de s'appuyer sur le bras de ces nouveaux Césars parmi lesquels prennent du temps à poindre les Constantins et les Charlemagnes. Nous croyons, au contraire, qu'aux yeux de l'Eglise, fille de l'Incorruptible, les peuples se mesurent non pas à la pyramide d'or qu'ils peuvent entasser, mais d'abord, sans doute, à la hauteur de leur esprit.

Là-bas, sur notre continent, nous avons fait une expérience, et une expérience de quelque valeur puisqu'elle a déjà duré un siècle et demi. En Amérique, dans cette atmosphère saxonnisée et saxonnisante, nous le savons maintenant : nous sommes restés catholiques parce que nous sommes restés Français. Et que nous soyons restés tels, pendant un siècle et demi, dans l'effroyable isolement où nous avons lutté, ce succès nous donne droit, ce nous semble, de prendre des gages sur l'avenir. Que nos frères de France en acceptent la certitude que nous leur en donnons et qu'ils la redisent : en 1760, devant leur pays dévasté, devant la banqueroute qui les ruinait, malgré les sombres perspectives de l'avenir, nos pères refusaient

de pécher contre l'espérance ; ils prenaient quand même la résolution de continuer leur histoire et leur race. Aujourd'hui, après cent soixante ans, notre volonté n'a pas changé. Plus entièrement, plus opiniâtrement qu'alors, nous sommes déterminés à nous défendre, à vivre, à faire graviter notre race vers ses destinées légitimes. Un flambeau catholique, si modeste soit-il, se doit de ne pas s'éteindre. Un continent qui veut bien se porter, doit garder un peu de terre française.

IMPRIMERIES RÉUNIES DE CHAMBÉRY
3, Rue Lamartine, 3

LIBRAIRIE DE L'ACTION FRANÇAISE

14, Rue de Rome, Paris (8e)

		Prix	Franco
Andriamena	La France a toujours besoin du Roi (6 p.)	0 [illegible]	0 50
J. Berenger	L'Action Française, ses origines, sa méthode, sa doctrine	1 60	1 75
M. Brienne	Gustave Téry et son « Œuvre » (48 p.)	0 50	0 65
Un Catholique	Les préjugés contre l'Action Française (32 p.)	0 30	0 45
L. Dimier	Portrait des Rois et des Reines de France, sup. vol. pap. couc. 68 portr. héliogravure	4 50	5 25
Ct d'Osia	La Monarchie française (24 p.) avec portrait de Mgr le Duc d'Orléans (hors texte)	0 60	0 75
Ct Dublaix	Le Duc d'Orléans, sa doctrine, son programme (64 p.)	0 80	0 95
G. de Fonclare	Réfutation de quelques préjugés contre la Monarchie (64 p.)	0 60	0 75
L. Gonnet	L'Affichage et le Colportage (40 p.)	0 30	0 45
R. du Lac	Sommaire des idées d'Act. Fr. (56 p.)	0 50	0 65
Jules Lemaître	Lettres à mon Ami, 130e mille (64 p.)	0 80	0 95
T. de Mallerais	Le Parti socialiste et l'Allemagne (48 p.)	0 20	0 30
Ch. Maurras	L'idée de la décentralisation (48 p.)	0 60	0 75
	Libéralisme et liberté, démocratie et peuple (16 p.	0 40	0 50
L. de Montesquiou	De l'Anarchie à la Monarchie (64 p.)	0 60	0 75
	Bonald : une philosophie contre-révolutionnaire (32 p.)	0 20	0 30
	La Noblesse (av. biograp. et port. de l'aut.) (48 p.)	0 40	0 50
	Les débats sur l'armée : France 1867-70, Prusse 1860-6[illegible] p.)	0 50	0 65
L. Prieur	Une Chambre de justice sous Louis XIV (22 p.)	0 60	0 75
M. Pujo	Problème d'Alsace et de Lorraine (64 p.)	0 90	1 0[illegible]
L. Rambert	L'Action Française pendant la guerre (68 p.)	0 70	0 85
M. de Roux	La Vérité politique (32 p.)	0 40	0 50
	Le Droit royal historique (32 p.)	0 40	0 50
Louis Vissaguet	Pourquoi je suis devenu royaliste (15 p.)	0 20	0 25
	— — les 12	2 25	2 50
	— — les 100	18 »	20 [illegible]
T. M. (anc. comb.)	Lettre a[illegible] combattants (8 p.)	0 15	0 2[illegible]
	— les 12	1 60	1 9[illegible]
	— les 100	12 »	13 7[illegible]
Légende des Quarante Millions (20 p.)		0 30	0 4[illegible]

Almanach de l'Action Française de 1913 à 1921 (sauf 1915 et 1916 pas paru) à prix variant de 1, 50 à 3 fr. l'exemplaire.

Nouveau portrait de Mgr le Duc d'Orléans (reproduction de la photographie publiée dans l'Almanach d'Action Française de 1922 (s /étui)	4 50	5 4[illegible]
Le même avec grande marges (s /étui),	6 50	7 5[illegible]
Portrait de Mgr le Duc d'Orléans (carte postale)	0 35	0 4[illegible]

Ouvrages de fonds. Affiches. Cartes postales. Tracts

Demander le Catalogue de la LIBRAIRIE D'ACTION FRANÇAISE, donnan notice analytique de chaque brochure et prix par quantités.

UNIVERSITY OF B.C. LIBRARY
3 9424 02111 3102

102-5M-5-53-V.S.
F5410.3 . G6
Groulx, Medical
MAR 26 1958 Paid
Sept. 17, 72 Recd of Vic
AUG 28 1972 RECD